

## DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

### SEANCE du 9 juin 2023 :

**Présents :** GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, ROCHIGNEUX Didier, BOURSIER Adeline, JOUIN Nicolas, DUCHEZ Stéphane, DELHOMME Baptiste, MASSACRIER Marie-Claude,

**Absents excusés :** SEFERIAN Sandrine (pouvoir donné à O. MOLLE), GRANGE JF (pouvoir donné à A.BOURSIER), GIBERT Marie-Anne (pouvoir donné à S. DUCHEZ), GARIN Maximilien (pouvoir donné à MC. MASSACRIER)

**Absente :** COMBE Emilie

**Secrétaire de séance :** A. BOURSIER

### Objet : Décision modificative n° 2

Monsieur le maire informe le conseil qu'il convient de prendre une délibération pour modifier les crédits en vue de pouvoir réaliser les travaux d'enlèvement des poteaux télécom et procéder à l'enfouissement des lignes THD le long du chantier à Say.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De procéder aux mouvements de crédits suivants sur le budget général 2023:

### Section d'investissement

Dépense

cpte 21568/021 Autres matériels outillage et incendie

(Bâche incendie, réserve eau)

- 14 000 €

Dépense

cpte 2111/21 Terrains nus

- 10 000 €

Dépense

Cpte 2041582 Autres groupements bâtiments et installations

(Fonds de concours électrification)

+ 24 000 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,

le 9 juin 2023

Le Maire

Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance

Adeline BOURSIER

A black ink signature of Adeline BOURSIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20230609-2023-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

Affichage : 16/06/2023